

**5.46 - Zonage
Vayres**

Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUI approuvé par D.C.C. du 26/02/2026



Légende
Zonage du PLUI

UC	Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - arbre remarquable
UCd	Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
UCe	Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
UCf	Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - haie ou alignement d'arbres
UCg	Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
UCi	Espace basé classé
UCj	Protection superficielle au titre de l'article L151-19 - boisement
UCk	Protection superficielle au titre de l'article L151-19 - parc / jardin
UCl	Protection superficielle au titre de l'article L151-23 - ripisylve
UCm	Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRi - Zone rouge
- PPRn - Zone bleue
- Atlas des zones inondables
- PPRMI
- Construction récente ou en cours
- Secteur affecté par le tracé des infrastructures routières (ASP - 250m)

Conception: Interpolis / Her / Valparis / ESE / ZWA / Checkat / Rive Droite Associés

